



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-81

OBJET : ACCORD-CADRE POUR LE FAUCHAGE DES DÉPENDANCES
ENHERBÉES DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES
ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



	⋮ M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	⋮ Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	⋮ M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	⋮ M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	⋮ M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	⋮ M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	⋮ M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	⋮ M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	⋮ M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	⋮ M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	⋮ M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	⋮ M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	⋮ M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	⋮ Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	⋮ M. BAYLET Jean Michel
	⋮ Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	⋮ M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)
	⋮ Mme LAROUSSINIE Francine
	⋮ Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)
	⋮ M. LOPES Ernest
	⋮ Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)
	⋮ M. ZANIN Daniel
	⋮ Mme HOHOL Elisabeth
	⋮ Mr ZMUDA Patrick
	⋮ Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	⋮ M. GIL Philippe
---------------------------	-------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	⋮ Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	⋮ Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D1-1-2-81

OBJET : ACCORD-CADRE POUR LE FAUCHAGE DES DÉPENDANCES ENHERBÉES DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 04 mai 2023 à 12h00, pour le fauchage des dépendances enherbées des voiries communautaires.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 27 lots :

- Lot 1 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Auvillar
- Lot 2 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Castelsagrat
- Lot 3 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Clermont Soubiran
- Lot 4 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Donzac
- Lot 5 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Dunes
- Lot 6 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Espalais
- Lot 7 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Gasques
- Lot 8 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Golfech
- Lot 9 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Goudourville
- Lot 10 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Grayssas
- Lot 11 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Lamagistère
- Lot 12 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Le Pin
- Lot 13 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Malause
- Lot 14 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Mansonville
- Lot 15 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Merles
- Lot 16 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Montjoi
- Lot 17 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Perville
- Lot 18 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Pommevic
- Lot 19 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Antoine
- Lot 20 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Cirice
- Lot 21 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Clair
- Lot 22 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Loup
- Lot 23 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Michel
- Lot 24 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Paul d'Espis
- Lot 25 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Vincent Lespinasse
- Lot 26 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Sistels
- Lot 27 : Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Valence d'Agen

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 15 juin 2023 pour le jugement des offres.

LOT 1 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE AUVILLAR

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE
SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	82600 SAVENES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 8 900 € / Montant maximum : 11 600 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	8 360,00 €
2	SARL GLADINE Stéphane	10 880,00 €

LOT 2 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE CASTELSAGRAT

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT MAURIN
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PAOLETTI Lionel obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 10 900 € / Montant maximum : 13 900 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PAOLETTI Lionel	18 700,00 €
2	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	23 766,70 €

LOT 3 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE CLERMONT SOUBIRAN

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47240 SAINT MAURIN
CUMA de FAUROUX	82190 FAUROUX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PAOLETTI Lionel est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix et son mémoire répondant au besoin :

Montant minimum : 9 600€ / Montant maximum : 12 300 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PAOLETTI Lionel	14 380,00 €
Offre irrégulière	CUMA de FAUROUX	L'offre remise est irrégulière en raison de l'absence du mémoire technique, indispensable à l'offre et constituant une pièce contractuelle

LOT 4 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE DONZAC

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL de Barthete	82120 MANSONVILLE
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT MAURIN
GALE ELAGAGE	47310 ROQUEFORT
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL de Barthete obtient le meilleur classement. D'après les critères de jugement de l'offre, le candidat PAOLETTI Lionel obtient la meilleure note, mais le règlement de la consultation précise que chaque candidat ne pourra se voir attribuer plus de 5 lots. Cette attribution maximale de 5 lots est faite en fonction des lots non pourvus et de la distance entre la commune d'intervention et le siège social de l'entreprise candidate.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 14 300 € / Montant maximum : 17 800 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL de Barthete	14 982,40 €
2	PAOLETTI Lionel	14 380,00 €
3	GALE ELAGAGE	16 980,00 €
4	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	18 388,74 €

LOT 5 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE DUNES

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL DTAT	82340 SAINT LOUP
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE
GALE ELAGAGE	47310 ROQUEFORT

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL DTAT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin. La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 18 600 € / Montant maximum : 23 200 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL DTAT	20 482,90 €
2	SARL GLADINE Stéphane	21 645,00 €
3	GALE ELAGAGE	25 238,00 €

LOT 6 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE ESPALAIS

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT CLAIR
SARL DTAT	82340 SAINT LOUP
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE
SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	82600 SAVENES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 6 900 € / Montant maximum : 8 700 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	5 676,00 €
2	SARL GLADINE Stéphane	7 830,00 €
3	SARL DTAT	7 686,00 €
4	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	9 240,00 €

**LOT 7 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE
GASQUES**

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT CLAIR
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT MAURIN
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL HUGON Travaux publics obtient le meilleur classement. D'après les critères de jugement de l'offre, le candidat PAOLETTI Lionel obtient la meilleure note, mais le règlement de la consultation précise que chaque candidat ne pourra se voir attribuer plus de 5 lots. Cette attribution maximale de 5 lots est faite en fonction des lots non pourvus et de la distance entre la commune d'intervention et le siège social de l'entreprise candidate.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 9 500 € / Montant maximum : 12 500 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	16 920,00 €
2	PAOLETTI Lionel	15 061,00 €
3	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	18 195,81 €

LOT 8 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE GOLFECH

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT-CLAIR
SARL DTAT	82340 SAINT-LOUP

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL DTAT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 9 000 € / Montant maximum : 11 500 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL DTAT	9 480,00 €
2	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	11 580,00 €

**LOT 9 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE
GOUDOURVILLE**

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT-CLAIR
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL GLADINE Stéphane obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 12 500 € / Montant maximum : 15 900 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL GLADINE Stéphane	12 380,00 €
2	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	14 700,00 €
3	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	15 816,30 €

LOT 10 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE GRAYSSAS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT-MAURIN
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL GLADINE Stéphane obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 3 500 € / Montant maximum : 4 500 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL GLADINE Stéphane	4 615,00 €
2	PAOLETTI Lionel	4 880,50 €

**LOT 11 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE
LAMAGISTÈRE**

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT-MAURIN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PAOLETTI Lionel est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin :

Montant minimum : 9 200 € / Montant maximum : 11 600 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PAOLETTI Lionel	10 630,00 €

LOT 12 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE LE PIN

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	82600 SAVENES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

Montant minimum : 2 900 € / Montant maximum : 3 900 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	3 686,00 €

**LOT 13 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE
MALAUSE**

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT-MAURIN
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PAOLETTI Lionel obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 11 900 € / Montant maximum : 14 900 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PAOLETTI Lionel	14 826,20 €
2	ID VERDE Agence Lot et Garonne	17 831,45 €

**LOT 14 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE
MANSONVILLE**

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL de Barthete	82120 MANSONVILLE
SARL GLADINE	82110 LAUZERTE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL de Barthete obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 6 000 € / Montant maximum : 7 700 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL de Barthete	6 883,00 €
2	SARL GLADINE Stéphane	7 780,00 €

LOT 15 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE MERLES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	82600 SAVENES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

Montant minimum : 3 200 € / Montant maximum : 4 200 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	4 066,00 €

LOT 16 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE MONTJOI

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat ID VERDE Agence Lot et Garonne est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux disant et son mémoire répondant au besoin.

Montant minimum : 7 800 € / Montant maximum : 10 000 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	16 362,28 €

LOT 17 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE PERVILLE

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT-MAURIN
CUMA de FAUROUX	82190 FAUROUX
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL GLADINE Stéphane obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant mais son mémoire répond parfaitement au besoin avec la note de 20/20, contrairement au second candidat qui obtient la note de 18/20.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 4 200 € / Montant maximum : 5 500 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL GLADINE Stéphane	7 140,00 €
2	PAOLETTI Lionel	7 130,00 €
Offre irrégulière	CUMA de FAUROUX	L'offre remise est irrégulière en raison de l'absence du mémoire technique, indispensable à l'offre et constituant une pièce contractuelle.

LOT 18 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE POMMEVIC

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT-MAURIN
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL GLADINE Stéphane obtient la meilleure note, à prix équivalent, son mémoire répondant parfaitement au besoin avec la note de 20/20 contrairement au second candidat qui obtient la note de 18/20.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 3 100 € / Montant maximum : 4 000 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL GLADINE Stéphane	7 365,00 €
2	PAOLETTI Lionel	7 365,00 €

LOT 19 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL LES ORMES	82340 SISTELS
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT-CLAIR
GALE ELAGAGE	47310 ROQUEFORT

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL LES ORMES obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 6 500 € / Montant maximum : 8 300 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL LES ORMES	7 153,75 €
2	GALE ELAGAGE	8 730,00 €
3	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	8 850,00 €

LOT 20 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-CIRICE

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT-CLAIR
SARL DTAT	82340 SAINT-LOUP
GALE ELAGAGE	47310 ROQUEFORT

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL DTAT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 9 600 € / Montant maximum : 12 600 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL DTAT	9 672,00 €
2	GALE ELAGAGE	11 220,00 €
3	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	11 340,00 €

LOT 21 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT-CLAIR

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL HUGON Travaux publics et particuliers est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

Montant minimum : 4 800 € / Montant maximum : 6 200 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	9 900,00 €

LOT 22 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUP

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL DTAT	82340 SAINT-LOUP
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL DTAT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 11 900 € / Montant maximum : 15 600 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL DTAT	12 588,00 €
2	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	15 944,93 €

LOT 23 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	82600 SAVENES
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 7 600 € / Montant maximum : 10 000 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT	9 614,00 €
2	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	17 938,56 €

LOT 24 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL D'ESPIS

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL HUGON Travaux publics et particuliers	82400 SAINT-CLAIR
SARL DTAT	82340 SAINT-LOUP
SARL GLADINE Stéphane	82110 LAUZERTE
ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL DTAT obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 20 400 € / Montant maximum : 25 300 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SARL DTAT	22 732,50 €
2	SARL GLADINE Stéphane	23 430,00 €
3	SARL HUGON Travaux publics et particuliers	27 700,00 €
4	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	29 850,53 €

LOT 25 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT LESPINASSE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
PAOLETTI Lionel	47270 SAINT-MAURIN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PAOLETTI Lionel est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

Montant minimum : 8 700 € / Montant maximum : 10 900 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PAOLETTI Lionel	10 185,00 €

LOT 26 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE SISTELS

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL LES ORMES	82340 SISTELS
GALE ELAGAGE	47310 ROQUEFORT
ID VERDE Agence Lot et Garonne	47300 BIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique jugée selon le mémoire technique (notamment matériel, délais d'intervention à partir de la réception du bon de commande, durée de l'intervention par commune, matériel pour la mise en place de la sécurité)	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL LES ORMES obtient la meilleure note, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 11 300 € / Montant maximum : 14 400 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL LES ORMES	11 942,00 €
2	GALE ELAGAGE	14 100,00 €
3	ID VERDE Agence Lot-et-Garonne	15 301,82 €

LOT 27 : ENTRETIEN DES DÉPENDANCES ENHERBÉES SUR LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

En vertu de l'article R. 2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite à tout moment de la procédure notamment lorsqu'elle est infructueuse.

En l'espèce, aucune offre n'a été remise pour ce lot. Ainsi, la consultation est infructueuse et peut donc être déclarée sans suite.

La Commission d'Appel d'Offres propose de déclarer la procédure sans suite.

Le Président propose donc:

- **pour le lot 1 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Auvillar** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Castelsagrat** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 3 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Clermont Soubiran** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 4 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Donzac** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL DE BARTHÈTE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 5 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Dunes** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 6 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Espalais** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 7 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Gasques** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL HUGON Travaux publics et particuliers pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 8 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Golfech** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 9 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Goudourville** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 10 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Grayssas** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 11 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Lamagistère** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 12 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Le Pin** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 13 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Malause** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 14 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Mansonville** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL de Barthète pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 15 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Merles** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 16 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Montjoi** : d'attribuer le marché de services au candidat ID VERDE Agence Lot-et-Garonne pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 17 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Perville** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 18 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Pommevic** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 19 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Antoine** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL LES ORMES pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 20 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Cirice** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 21 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Clair** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL HUGON Travaux publics et particuliers pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 22 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Loup** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 23 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Michel** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 24 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Paul d'Espis** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 25 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Vincent Lespinasse** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 26 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Sistels** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL LES ORMES pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 27 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Valence d'Agen** : de déclarer la procédure sans suite ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- **pour le lot 1 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Auvillar** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Castelsagrat** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 3 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Clermont Soubiran** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 4 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Donzac** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL DE BARTHÈTE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 5 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Dunes** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 6 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Espalais** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 7 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Gasques** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL HUGON Travaux publics et particuliers pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 8 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Golfech** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 9 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Goudourville** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 10 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Grayssas** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 11 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Lamagistère** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 12 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Le Pin** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 13 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Malause** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 14 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Mansonville** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL de Barthète pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 15 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Merles** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 16 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Montjoi** : d'attribuer le marché de services au candidat ID VERDE Agence Lot-et-Garonne pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 17 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Perville** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 18 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Pommevic** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL GLADINE Stéphane pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 19 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Antoine** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL LES ORMES pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 20 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Cirice** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 21 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Clair** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL HUGON Travaux publics et particuliers pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 22 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Loup** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 23 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Michel** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL LUGATOU ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 24 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Paul d'Espis** : d'attribuer le marché de services au candidat SARL DTAT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 25 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Saint-Vincent Lespinasse** : d'attribuer le marché de services au candidat PAOLETTI Lionel pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 26 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Sistels** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL LES ORMES pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 27 - Entretien des dépendances enherbées sur la Commune de Valence d'Agen** : de déclarer la procédure sans suite ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 11 JUIL. 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 11 JUIL. 2023

AR Préfecture

ACCORD CADRE POUR LE FAUCHAGE DES DEPENDANCES ENHERBÉES DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-
2023D_1_1_2_81-DE

Numéro d'acte : 2023D_1_1_2_81

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés
publics / marchés en procédure adaptée
(hors maîtrise d'oeuvre et conventions de
mandat))

Fichier acte : 2023D1-1-2-81 ACCORD CADRE POUR LE
FAUCHAGE DES DEPENDANCES
ENHERBÉES DES VOIRIES
COMMUNAUTAIRES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 10:23:21

Date de réception de l'AR : 11/07/2023 10:23:54